

COMMUNE DE SEPMERIES

Procès-verbal de la réunion de

Conseil Municipal du Vendredi 4 Avril 2025 à 19h

Conseil Municipal convoqué le 30 Mars 2025

Présents :

Mmes & Mrs : Thierry SOSZYNSKI, Christian BASSEZ, Alain DUPUIS, Anne-Laure GAILLET, Nejia LECAT, Anthony DOUVRY, Christophe DIENNE, Daniel POTTIEZ.

Absents ayant donné procuration : Mr Romain GEORGES donne procuration à Mme Anne-laure GAILLET

Absent(e)s : Mrs Corentin BONET, Jean-Michel PASBECQ et Mmes Alice PARSINSKI, Sophie DUVAL, Caroline DANEULIN, Agathe OLIVIER

Rappel de l'Ordre du jour

Approbation du procès-verbal du 4 Février 2025
Désignation du secrétaire de séance

Intervention de Mme Isabelle TOBIN de la société Kallista Energy sur le projet de renouvellement du parc éolien du canton du Quesnoy

- Délibérations Communales

- Projet de renouvellement du parc éolien du canton du Quesnoy présenté par Kallista Energie,
- Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2024,
- Affectation des résultats 2024,
- Vote des taux d'imposition,
- Vote du budget primitif 2025,

- Points par les adjoints

- Questions diverses

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL du 4 Février 2025

Approbation du procès-verbal du 4 février 2025 à l'unanimité.

2- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mr Alain DUPUIS a été nommé secrétaire de séance.

3- Délibérations communales

a) Avis du renouvellement du parc éolien du canton du Quesnoy

Monsieur le Maire rappelle aux élus que le parc éolien du Canton du Quesnoy comporte 5 éoliennes, dont 1 est sur la commune de Sepmeries. L'entreprise KALLISTA ENERGIE, qui exploite depuis 2010, 5 de ces éoliennes souhaite procéder à un renouvellement du parc.

L'entreprise présente son projet et propose les évolutions suivantes du parc :

- Remplacement des 5 éoliennes existantes par 4 éoliennes de gabarit et puissance augmentés
- Les nouvelles éoliennes auraient des pales plus longues, permettant un doublement de la production.
- Démantèlement complet des éoliennes actuelles

Avec l'installation de ces nouvelles éoliennes en remplacement des anciennes, la commune de Sepmeries percevrait de nouvelles recettes 12600€ environ (5700€ de taxe foncière, 6900€ d'IFER)

L'entreprise sollicite l'avis de la Commune sur ce projet de renouvellement.

Après avoir entendu cet exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré comme suit :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
8	1	0

- Donne un avis favorable au projet de renouvellement du parc éolien du Canton du Quesnoy présenté par KALLISTA ENERGIE.
- Autorise Monsieur le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

b) Vote du Compte Financier Unique 2024.

Vu l'article 205 de la loi de finances pour 2024 (loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023) généralisant le compte financier unique au plus tard, au titre de l'exercice 2026,

Vu la lettre d'intention autorisant la mise en place du CFU à compter de l'exercice 2024 pour le budget principal de la commune et de ses budgets annexes.

Considérant que le compte financier unique se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents.

Considérant que Monsieur Christian BASSEZ a été désigné pour présider la séance lors du vote du compte financier unique.

Considérant que Monsieur Thierry SOSZYNSKI, Maire, a quitté la salle au moment du vote du compte financier unique.

Après en avoir délibéré, à la majorité

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
8	0	0

APPROUVE le compte financier unique 2024, lequel peut se résumer suivant le tableau ci-après

CONSTATE que la procédure de confection du compte financier unique est commune à l'ordonnateur et au comptable public et est entièrement dématérialisée. Ainsi des contrôles automatisés de cohérence se font et mettent en évidence les identités de valeur entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-après.

24200 - COMMUNE DE SEPMERIES -

Exercice 2024

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés					B2
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement	146 001,65		632 090,52		778 092,17
Fonctionnement	192 241,98	150 000,00	117 521,31		159 763,29
TOTAL I	338 243,63	150 000,00	749 611,83		937 855,46
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	338 243,63	150 000,00	749 611,83		937 855,46

c) Affectation des résultats de l'exercice 2024.

Afin de reprendre les excédents cumulés nécessaires à l'équilibre de budget 2025 le compte administratif est voté comme chaque année avant le vote du budget primitif 2025 conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57.

Les tableaux détaillés sont repris en annexe.

a) Section de fonctionnement

Le compte financier unique 2024 fait apparaître en section de fonctionnement les résultats suivants :

Recettes de fonctionnement : 438 131.11€

Dépenses de fonctionnement : 320 609.80€

Résultat 2024 : 117521.31€

Excédent reporté de 2023 : 42 241.98€

Résultat de clôture 2024 : 159 763.29€

b) Section d'investissement

Le compte financier unique fait apparaître en section d'investissement les résultats suivants :

Recettes d'investissement : 821 823.81€

Dépenses d'investissement : 189 733.29€

Résultat 2024 : 632 090.52€

Excédent 2023 reporté : 146 001.65€
Résultat de clôture 2024 : 778 092.17€

Il est proposé au Conseil municipal les Reports suivants :
Report des excédents de fonctionnement de 159 763.29€
En fonctionnement Au R002 : 29 763.29 €
le solde sera affecté en investissement afin de couvrir les travaux d'investissement soit : au
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 130 000.00 €

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur l'affectation des résultats

Après discussion, le conseil accepte par

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
9	0	0

l'affectation des résultats décrite ci-dessus.

Report des excédents d'investissement : 778 092.17 € au R001

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur l'affectation des résultats

Après discussion, le conseil accepte par

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
9	0	0

d) Vote des taux d'imposition 2025.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B *sexies*,

Vu la note d'information de la DGCL du 21 février 2023 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets 2025

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 9 Avril 2024, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 31.59 % ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 31.01 %
- taxe habitation : 10.53 %

Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de 160748 €,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal,

Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition du Foncier Bati et du Foncier Non Bati et d'augmenter le taux sur la taxe d'habitation.

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
8	0	1

De laisser les taux d'imposition identique à l'année 2024 pour le Foncier Bati et le Foncier Non Bati et d'augmenter le taux sur la taxe d'habitation comme suit :

	Taux 2024	Taux 2025	Bases	Produit
FB	31.59	31.59	441800	139565
FNB	31.01	31.01	60500	18761
TH	10.53	11.92	23000	2742
			Total	161068

e) Budget Primitif de l'année 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-1 et suivants et L2311-1 à L2343-2,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les grandes lignes du budget de l'exercice 2025 en vue de son approbation et il propose le vote par chapitre.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
9	0	0

Adopte le budget primitif de l'exerce 2025 arrêté comme suit :

MOUVEMENTS REELS	DEPENSES	RECETTES
- INVESTISSEMENT	2 047 365.35€	2 359 790.29€
- FONCTIONNEMENT	466 601.29€	466 601.29€
TOTAL	2 513 966.64€	2 826 391.58€

Précise que le budget de l'exercice 2024 a été établi en conformité avec la nomenclature M57 (classement par nature).

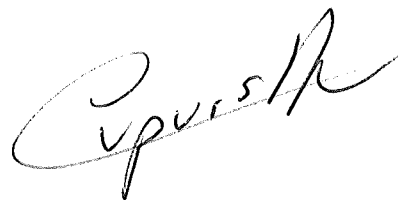
Points par l'adjoint aux travaux :

- Achat d'un tracteur, d'une remorque, d'une tondeuse, d'un souffleur et d'un compresseur.
- Fleurissement du rond-point en partenariat avec le parc naturel de l'avesnois
- Passage de la course cycliste « 4 jours de dunkerque »
- Mise en place des décorations de pâques dans le village

Questions diverses :

Monsieur le Maire a levé la séance à 23h00

Le Secrétaire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Cyprien', written in a cursive style.